

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (a donné pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Bernard POUSSIN (a donné pouvoir à Michelle MONDIT).

ABSENTS : Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-085 : AFFAIRES GENERALES – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – AVENANT N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération 2015 – 079, le Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération.

Comme l'enveloppe de subvention n'est pas consommée en totalité, la Communauté de Communes de Noblat a la possibilité de demander l'inscription d'actions supplémentaires. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter un avenant pour compléter le Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité, précédemment approuvé, avec les actions suivantes :

- ✓ Réévaluer l'enveloppe opération d'aménagement et de mise en sécurité du bâtiment voirie : Après ouverture des plis, il apparaît que le montant des travaux, s'élève à 122 500 € HT (+ 11 200 € de PSE) contre 105 000 € HT définis dans l'étude ATEC.
- ✓ Réaliser le retrait du bâtiment contenant de l'amiante dans le cadre de la réalisation de la Maison de la Petite Enfance. Le montant de cette opération est estimé à 50 000 € HT.
- ✓ Installer une clôture électrique défensive sur la déchèterie implantée à Saint-Léonard de Noblat. Le montant de cette opération est estimé à 50 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de proposer, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, un avenant pour inscrire les opérations, précisées ci-dessus, au Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

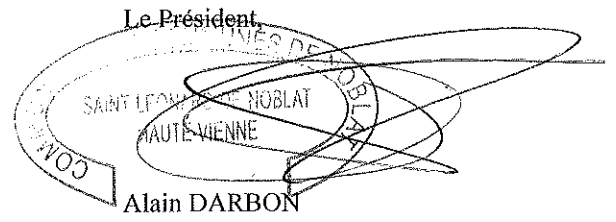
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Accepte que Monsieur le Président propose un avenant au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour inscrire les opérations précitées au Contrat Départemental de la Développement de l'Intercommunalité,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 20. 07. 15
Publié ou notifié
Le : 31. 07. 15

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES GENERALES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'INTERCOMMUNALITE - AVENANT N.1

Date de transmission de l'acte : 20/07/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/07/2015

Numéro de l'acte : 2015-085 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150707-2015-085-DE

Date de décision : 07/07/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions